



**Déclaration de la délégation marocaine à la 65^{ème} session du
Comité des Utilisations pacifiques de l'espace extra-
atmosphérique

(1^{er} – 10 Juin 2022)

Point 5: Débat Général

*S.E.M. Farhane Azzeddine,
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc auprès
des Organisations Internationales à Vienne*

Seul le texte prononcé fait foi

Vienne, 8 Juin 2022

Permanent Mission of the Kingdom of Morocco in Vienna
Telephone: +43 (1) 586 66 50, Postal Address: Hasenauerstraße 57 A-1180 Vienna
Fax : +43 (1) 586 76 67, E-Mail: emb-pmissionvienna@morocco.at

Monsieur le Président,

1. Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter, au nom de ma délégation mes sincères félicitations pour votre élection à la Présidence de la 65^{ème} session du Comité des Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Soyez assurés du soutien de la délégation marocaine pour garantir le succès des travaux de cette Session.
2. Je voudrais féliciter, également, M. Niklas Hedman, Directeur par Intérim du Bureau des Affaires Spatiales des Nations Unies, et son équipe, pour l'excellente organisation de cette session et leur travail considérable pour favoriser l'utilisation pacifique de l'espace Extra-Atmosphérique pour l'ensemble des pays.
3. Le Maroc félicite la Slovaquie, le Bangladesh, l'Angola, le Koweït et le Panama pour leur adhésion au Comité des Utilisations Pacifiques de l'Espace Extra-Atmosphérique (CUPEA) qui compte désormais 100 Etats membres. Cette évolution positive témoigne de l'importance croissante du CUPEA, en tant qu'instance internationale chargée de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique ;
4. Ma délégation s'associe à la déclaration du G77 et la Chine, et du Groupe africain et souhaite faire les commentaires, ci-après, à titre national :

Monsieur le Président,

5. Le Royaume du Maroc, membre du Comité depuis 1961, qui a signé et ratifié les 5 traités des Nations Unies régissant les activités des États en matière d'utilisation et d'exploration de l'espace extra-atmosphérique, accorde une grande importance à la coopération internationale, la coopération régionale et sous régionale dans le domaine des activités spatiales pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États Membres à renforcer leurs capacités spatiales et à contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
6. Le Maroc demeure très attaché au principe de l'universalisation et de l'amélioration des mécanismes prévus dans les traités et Conventions des Nations Unies visant à garantir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique de manière pacifique, ainsi que le principe de non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes.
7. Le Maroc s'est engagé, depuis l'indépendance, dans la voie de la maîtrise des technologies avancées et de leur intégration dans tous les secteurs économiques, au regard de l'importance des technologies spatiales comme vecteur de la croissance économique. Dans ce contexte, Les activités spatiales du Maroc ont connu une évolution historique après le lancement, en novembre 2017 et 2018, des deux satellites Mohammed VI A. et B. Cette réalisation ainsi que les initiatives du Maroc à travers ses plans stratégiques de développement, indiquent très clairement que mon pays a fait des outils des technologies spatiales un véritable atout et un levier stratégique dans le cadre du développement socio-économique de notre pays.

Monsieur le Président,

8. Le Maroc accorde un intérêt majeur au renforcement des capacités nationales dans le domaine spatial à travers l'organisation de formation supérieure en sciences et technologies de l'espace, ateliers régionales et formation de courte durée.
9. A cet égard, le Maroc continue à apporter son soutien au Centre Régional Africain des Sciences et technologies spatiales en langue Française, affilié à l'ONU, qui se trouve à Rabat en vue de contribuer au renforcement des capacités nationales des pays africains, en matière de Science et de Technologie de l'Espace. En effet, depuis l'année 2000, 483 participants de 22 pays africains ont pu bénéficier de la formation post graduées et 3141 venant de 16 pays africains ont pris part aux ateliers, séminaires et conférences organisé par le Centre régional.

10. Le Centre régional met actuellement en œuvre les cours de troisième cycle de neuf mois sur la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG), la météorologie par satellite et le climat mondial, et les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS). Ces cours, soutenus par le Bureau des Affaires spatiales des Nations Unies, ont commencé le 4 octobre 2021 et se termineront le 5 juillet 2022.

11. Dans cet esprit, le Royaume du Maroc continuera, également, à travers le Centre Royal de Télédétection Spatiale à promouvoir la connaissance des techniques de l'espace et leurs utilisations dans plusieurs domaines socio-économiques. Ce Centre Royal faut-il le rappeler œuvre, également, pour le développement de la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine spatial, qui demeurent des outils nécessaires aux besoins des pays en développement.

Monsieur le Président,

12. Le Maroc se félicite des résultats très importants du CUPEA en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, comme en témoigne l'adoption du programme Espace 2030, la création du Groupe de travail sur les ressources spatiales et le progrès atteint par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales quant à la définition de son mandat et de son plan de travail. Ma délégation est convaincue que ces réalisations seront consolidées et que nous allons poursuivre notre travail productif et constructif au cours de cette session, guidés par l'esprit de consensus qui a toujours marqué nos travaux.

13. A cet égard, il sied de rappeler que les techniques spatiales et leurs applications sont utilisées fondamentalement pour l'amélioration des niveaux économiques et sociales des pays. C'est pourquoi, le Maroc est persuadé que les technologies spatiales jouent un rôle prépondérant pour la réalisation des 17 Objectifs de Développement durables à l'horizon 2030. Ces technologies sont en mesure de répondre aux besoins des Etats dans ces domaines aussi vitaux que la protection de l'environnement, la santé, la gestion des ressources hydrauliques et le développement agricole, la météorologie, ou encore l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques ;

14. En définitive, le Maroc est convaincu, plus que jamais, que l'utilisation et l'exploitation de l'Espace extra-atmosphérique, doit se faire de manière pacifique et durable dans l'intérêt de tous les pays, et s'engage à poursuivre sa coopération avec le Bureau des Affaires Spatiales des Nations Unies, en faveur de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique à des fins scientifiques, techniques et socio-économiques.

Merci pour votre attention